

Assurance voyage WORLD

Que vous soyez en vacances ou en déplacement professionnel, : avec WORLD, vous disposez d'une couverture en cas d'urgence. L'assurance voyage couvre vos frais en cas de traitements d'urgence, de sauvetages, d'opérations de recherches, de rapatriements et bien plus encore.

Helsana

Engagée pour la vie.

Voyages

WORLD

Votre assurance complémentaire ambulatoire si vous vous rendez fréquemment à l'étranger

➔ helsana.ch/fr/world



Prise en charge des frais de traitement à l'étranger

Centrale d'appels d'urgence

24 heures sur 24 : +4158 340 16 11

Couverture dans le monde entier

WORLD est valable dans tous les pays qui ne sont pas classés comme zone à risque.

Frais de guérison

Couverture des coûts intégrale pendant au maximum 12 mois pour les traitements d'urgence (ambulatoires ou stationnaires) à l'étranger dépassant les prestations de l'assurance de base

Voyages pour visite

Prise en charge des frais de déplacement aller-retour pour max. deux proches si la personne assurée doit être hospitalisée à l'étranger pendant plus de sept jours

Voyages de retour

100 % des frais du voyage de retour si les conditions sont remplies.
Si vous devez rentrer plus tôt que prévu à cause de l'un des événements suivants, vous bénéficiez du remboursement intégral des frais de votre voyage de retour :

- une personne proche participant au voyage doit être rapatriée en Suisse pour cause de maladie ou d'accident.
- une personne proche restée à la maison tombe gravement malade, est grièvement blessée ou décède.
- votre propriété au lieu de domicile subit de graves dommages suite à un vol, un incendie, une inondation ou tout autre dégât causé par les éléments naturels.

Si vous avez des enfants et devez être rapatrié en Suisse, notre centrale d'appels d'urgence organise et paie la prise en charge de vos enfants mineurs qui doivent poursuivre seuls le voyage ou rentrer à la maison.

Frais de voyage

- **Jusqu'à CHF 500.–/personne assurée** pour les dépenses occasionnées par l'interruption ou la prolongation du voyage en raison d'un traitement d'urgence
- **Jusqu'à CHF 10 000.–/personne ou CHF 20 000.–/famille**
- Au prorata de l'arrangement pour la part non utilisée du voyage, si celui-ci doit être interrompu prématurément en raison d'un événement assuré
- **Jusqu'à CHF 500.–** des dépenses imprévues occasionnées par un rapatriement

Recherche de personnes

Jusqu'à CHF 10 000.–/an pour les frais de recherche et de sauvetage

Transport, sauvetage et rapatriement

Vous obtenez le remboursement de l'intégralité des coûts pour le transport vers l'hôpital approprié le plus proche. En cas d'urgence, veuillez contacter immédiatement la centrale d'appels d'urgence. Elle coordonne toutes les étapes suivantes.

Important

L'admission a lieu sans examen du risque. En général, les affections préexistantes ne sont pas assurées. En outre, aucune prestation n'est versée en cas d'affections ou d'événements qui, au moment du début d'assurance ou de la réservation du voyage, sont déjà survenus ou dont l'assuré-e avait déjà connaissance.

Nous sommes là pour vous.
Tout au long de la vie. Pour
que vous restiez en bonne
santé, retrouviez rapidement
la santé ou viviez mieux malgré
la maladie.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana

0844 80 81 82

➔ helsana.ch/contact

Prendre un rendez-vous en ligne

➔ helsana.ch/conseil



Distinguée par les meilleures notes.



Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.
Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive.
Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter ➔ helsana.ch.
Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.